



Syndicat des travailleurs du rail de Paris Sud Est
40 allée de Bercy - 75012 Paris
Tel 09 50 25 20 69 - Fax 01 43 07 62 55
sudrailpse@free.fr
www.sudrail.org



Pour le maintien d'Arnaud Penel à la SNCF !

La direction conduit un travailleur handicapé dans le mur !

Notre collègue, Arnaud Penel n'a pas réussi la deuxième partie de son examen d'ASCVG. Arnaud est handicapé. Il a des difficultés motrices et cognitives.

La SNCF ne se lasse pas de rappeler qu'il a été recruté après avoir réussi à toutes les épreuves d'embauches et qu'il est un travailleur comme un autre.

Ceci constitue une aberration et un mensonge ridicule. Arnaud sera toujours plus lent qu'un travailleur lambda, aura toujours plus de difficulté qu'un autre à s'exprimer. Ce n'est pas en faisant comme si cela n'était pas une réalité qu'on va lui rendre service. Il appartient à l'entreprise d'adapter son emploi, ses formations, ses examens etc.

La présidente du CHSCT avait choisi de faire passer l'examen à Arnaud le 30 juin 2009, sans prendre en compte sa situation particulière et sans prendre conseil auprès des professionnels compétents. Le médecin du travail présent au CHSCT a proposé un report de la date d'examen pour avoir le temps de réfléchir à la forme que devrait prendre cet examen professionnel.

Aucun temps supplémentaire ne lui a été accordé pour les épreuves de géographie et d'information.

Un autre examen, une autre formation et un autre accompagnement auraient dû être proposé à Arnaud. Ce n'est là que l'application des textes signés par la direction (accord pour l'insertion des travailleurs handicapés, ça s'appelle !) Arnaud a fait preuve de courage lors de l'examen, il est resté concentré alors que la chaleur en aurait fait « succomber » plus d'un. Cela n'a pas suffi.

Les choix de l'entreprise l'ont conduit à l'échec à l'examen.

Arnaud doit rester dans l'entreprise. Lui comme nous, disons que ça peut être le cas échéant un autre emploi, en fournissant les formations professionnelles inhérentes et en adaptant son emploi.

Il existe des personnels dont l'adaptation des postes de travail pour les personnes handicapées constitue le métier, faisons appel à eux, demandons aide et conseil !

Arnaud a sa place, à nos côtés, dans l'entreprise !

SUD-Rail a déposé une Demande de Concertation Immédiate auprès de la Direction Régionale. Si le problème n'est pas, enfin résolu, nous appellerons l'ensemble des agents de l'EEV à agir collectivement pour obtenir le maintien d'Arnaud au sein de l'entreprise, pour que la direction cesse de nous considérer tous comme des objets qu'on prend et qu'on jette !